



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

CULTURE – EMTD – Sécurité Semaine culturelle – CYNOFORM SECURITE

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-025 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 du BA Actions Culturelles,

VU la proposition de l'entreprise CYNOFORM SECURITE, en date du 23/04/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de d'assurer la sécurité pour la semaine culturelle du 30/06 au 05/07/2025 de l'école de musique de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

DECIDE

Article 1 L'entreprise CYNOFORM SECURITE sise, Le Bourg 63710 LE VERNET – SAINTE - MARGUERITE, est retenue pour assurer la sécurité de la semaine culturelle de l'école de musique de la ville de Royat, pour un montant de 1 274.00 € HT soit **1 528.80 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise CYNOFORM SECURITE
- Mme la Directrice Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 03/06/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

SASU CYNOFORM SECURITE
LE BOURG
63710 LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE
FR

L'AvanC
Chemin du Breuil
63130 Royat
France

Devis N° 104

Semaine culturelle du 30/06 au 05/07

Date d'émission : 23/04/2025

Période de validité : 60 jours

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	TVA	Montant HT
1 SSIAP les 30/06, 02, 03 04 & 05/07 de 19h à 23h	20,00	heures	28,00	20%	560,00
1 ADS les 30/06, 03 & 04/07, de 19h à 23h	12,00	heures	25,50	20%	306,00
2 ADS les 02 & 05/07 de 19h à 23h	16,00	heures	25,50	20%	408,00
Total HT					1 274,00 €
TVA 20 %					254,80 €
Total TTC					1 528,80 €

Pour être accepté, le devis doit être daté, signé et suivi de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

" Bon pour accord "

EMTD de Royat
Le Directeur

Signature

Bon pour accord,
le Maire
M. ALDO

SASU CYNOFORM SECURITE, le bourg 63710 Le Vernet Sainte Marguerite
SIREN 921587622 - RCS CLERMONT-FERRAND - NAF 8010Z
TVA intracommunautaire : FR08921587622

Numéro autorisation d'exercer CNAPS : AUT-063-2122-01-25-20230847964, Numéro d'agrément de dirigeant CNAPS : AGD-063-2028-01-25-20230017010.

Art.L612-14 du CSI, L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 063-216303081-20250603-DM2025_054-AR



Le Directeur
EMIS DE ROYAL





MINISTRE DE L'INTÉRIEUR